ho

Berne, le 26 juillet 1962

p.B. 55.40 (Népal) - PO/TD/vw

ad t.912.1. -KH/kr

Note à Monsieur le Conseiller fédéral Wahlen

Coopération tedmique et présence diplomatique suisse au Népal.

Vous avez désiré connaître notre avis sur la suggestion faite par M. Keller, Délégué à la coopération technique, quant à l'opportunité de renforcer notre présence diplomatique au Népal en faisant visiter tout d'abord plus souvent ce pays par M. l'Ambassadeur Cuttat lui-même ou l'un de ses collaborateurs.

La suggestion de M. Keller nous semble pertinente. La Suisse a entrepris un effort tout particulier au Népal et les résultats des actions de différentes organisations (Service de la coopération technique, CICR, SHAG et autres) sont très appréciables. L'intérêt spécial témoigné au Népal s'explique tout naturellement du fait d'une certaine similitude existant entre ce pays montagnard et le nôtre. En dépit des différences apparentes, cela crée un courant de sympathie à son égard. Au surplus, l'action concertée de la Suisse dans ce petit Etat est de nature à avoir un effet plus frappant qu'une aide semblable apportée à un grand pays où nos efforts demeurent malgré tout peu visibles.

Nous sommes donc d'avis que notre initiative au Népal mérite d'être poursuivie. Cela implique sans aucun doute un travail de direction et de coordination. Certaines difficultés comme, par exemple, celles rencontrées par l'équipe du CICR ainsi que le départ de M. Toni Hagen dans les circonstances que l'on sait, montrent bien la nécessité d'une pareille "supervision". Il



Vous

serait tout à fait indiqué qu'elle soit faite sous l'autorité de notre Ambassade.

On peut évidemment se demander d'autre part si, eu égard à la Chine, un ralentissement de notre activité en faveur des réfugiés tibétains ne serait pas politiquement opportun. Personnellement je regretterais si cette action devait être freinée. De son côté, M. Janner, en tant que Chef de la section "Est", partage le même avis, estimant que l'assistance pour les Tibétains au Népal peut être continuée sur la même échelle. Les doléances chinoises visaient en effet seulement l'oeuvre pour les Tibétains en Suisse et non celle organisée pour eux au Népal même.

Annexe: Notice de M. Keller (187.67)

Pestalozzi MW aa dodis-ch/18986 in den beden Natizer jun andruck Kommen. Vus besandere glande ich, das ein, dalin volli. Je meines Jesoy in, deleprisi Hoffman in mengen Rouate Made aprika versofs werden voll. Geso Made wir var Keine Konstang in der IRKK-aktion!

27.7.

wenden

Form. 111.904 - 70746

an: Herrn	Min. Bund	h h ends
zur Kenntnis	zur Erledigung	Anzahl je Vorlage
zur Ihren Akten	zur Stellungnahme	Helios
auf Ihren Wunsch	bitte besprechen	Photokop.
bitte zurückgeben	zur Unterschrift/Visum	Abzüge
mit Dank zurück	bitte Vorakten	Kopien
bitte anrufen	P	
Weiterleiten an:		
Bemerkungen:	0	
Bitte	lessen bie	mich
urmun,	ob fic eta	sas zn
den Aus	filminger	de Herre
Keller i	filminger und Prolot	zu bemer =
Datum, Absender	ken haben.	
	RE	sterlori
	, , , , ,	The contraction of the contracti